

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Marc PENA - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Marc DEL GRAZIA - Moussa BENKACI

représenté par Jean-Christophe GRUVEL - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Pierre LAGET - Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Linda BOUCHICHA représentée par Magali GIOVANNANGELI - Doudja BOUKRINE représentée par Dona RICHARD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Romain BRUMENT représenté par Frédéric GUELLE - Jean-Louis CANAL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Eric CASADO représenté par Patrick GRIMALDI - Mathilde CHABOCHE représentée par Prune HELFTER-NOAH - Jean-Jacques COULOMB représenté par Michel RUIZ - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Gérard FRAU représenté par Nathalie LEFEBVRE - Samia GHALI représentée par Lisette NARDUCCI - Philippe GINOUX représenté par David YTIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Eric MERY représenté par Olivia FORTIN - Férouz MOKHTARI représenté par Audrey GARINO - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Louis VINCENT - Didier PARAKIAN représenté par Catherine PILA - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Lourdes MOUNIEN - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Corinne BIRGIN - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Jean-Marc SIGNES représenté par Eric SEMERDJIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Agnès FRESCHÉL - Michel LAN - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Monique SLISSA - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA représentée à 14h30 par Patrick AMICO – Gérard AZIBI représenté à 15h15 par Christine JUSTE – Catherine VESTIEU représentée à 15h30 par Yannick OHANESSIAN – Lisette NARDUCCI représentée à 15h40 par Christian PELLICANI – Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Jessie LINTON – Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h50 par Joël CANICAVE – Hervé MENCHON représenté à 15h55 par Pierre LEMERY – Françoise TERME représentée à 16h06 par Anne REYBAUD – Jean-David CIOT représenté à 16h23 par Jacky GERARD – Cédric JOUVE représenté à 16h34 par Lydia FRENTZEL – Martine CESARI représentée à 16h37 par Olivier FREGEAC.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 14h30 – Georges ROSSO à 15h40 – Audrey GARINO à 15h50 – Sophie GRECH à 15h50 – Sébastien JIBRAYEL à 15h56 – Lyece CHOULAK à 15h56 – Gilbert SPINELLI à 15h57 – Sophie AMARANTINIS à 16h02 – Claude FERCHAT à 16h07 – Richard MALLIE à 16h07 – Stéphane RAVIER à 16h10 – Jean-Louis VINCENT à 16h24 – Karima ZERKANI RAYNAL à 16h25 – Marie-Pierre SICARD DESNUELLE à 16h25 – Eric SEMERDJIAN à 16h30 – Amapola VENTRON à 16h31 – Philippe ARDHUIN à 16h33 – Anne VIAL à 16h33 – Martin CARLVALHO à 16h39 – Eric GARCIN à 16h39 – Henri PONS à 16h40 – Emmanuelle CHARAFE à 16h46 – Remi MARCENGO à 16h47 – Hervé GRANIER à 16h51 – Ulrike WIRMINGHAUS à 16h51 – Philippe GRANGE à 16h53 - Bernard DESTROST à 16h57 – Aicha SIF à 17h00.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-008-15821/24/CM

■ Approbation d'ajustements financiers pour le versement de subventions par la Région PACA pour les actions métropolitaines à mener sur l'année 2024 dans le cadre du programme européen LIFE

83677

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le programme européen LIFE 2014 - 2020 est l'instrument financier de la Commission Européenne de soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il est régi par le règlement 1293/2013 relatif à l'établissement d'un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE). Pour la période 2014 - 2020, le budget du programme LIFE s'élève à plus de trois milliards d'euros (3 456 655 000 €), réparti en deux sous-programmes distincts : le sous-programme « Environnement » et le sous-programme « Actions pour le Climat ».

Le programme LIFE finance des projets à travers des subventions à l'action. Il se compose d' :

- Appels à projets traditionnels.
- Appels à projets intégrés.

Les projets intégrés mettent en œuvre des actions de meilleures pratiques, de démonstration ou pilote. Ils doivent impérativement prévoir des actions de renforcement des capacités afin de permettre une mise en œuvre efficace et coordonnée des plans ou des stratégies éligibles, comme celle de la mise en œuvre des plans de gestion des déchets ou plan de prévention des déchets (directive cadre déchets 2008/98).

Dans le cadre de l'appel à projets du 19 mai 2016 publié par la Commission Européenne, la Métropole a adhéré en tant que partenaire et bénéficiaire des co-financements européens à la candidature du projet intégré LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR 005) - Towards a Circular Economy in the Provence-Alpes-Côte d'Azur Region : Implementing Waste Management Plans - porté par la Région Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur) en tant que Chef de file.

La Métropole s'est engagée, en 2017, dans le projet intégré LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR 005) en signant une convention de partenariat avec la Région Sud laquelle a été approuvée par la délibération n° ECO 001-3226/17/CM du Conseil Métropolitain du 14 décembre 2017.

A date d'aujourd'hui, le montant global des dépenses de la Métropole de par ses actions dites de « meilleures pratiques » éligibles au financement du LIFE est d'environ 8.4 millions d'euros ce qui lui a ouvert droit à une subvention de la part de l'Europe de 2.3 millions d'euros. En 2023, deux versements ont déjà été perçus par la Métropole pour un montant de 1.7 million d'euros.

La finalité du projet intégré LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR 005) est de favoriser l'aboutissement de projets concourant à l'atteinte des objectifs fixés par le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de la Région SUD.

La délibération n° TCM 056-9393/20/CM du 17 décembre 2020 a mis à jour la planification des actions de la Métropole pour ce projet intégré LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR 005) en lien avec le schéma métropolitain de prévention et de gestion des déchets

Le 20 octobre 2022, la délibération n° TCM-009-12710/22/CM du Conseil Métropolitain a approuvé l'ajustement des actions de la Métropole dans le cadre du programme européen LIFE, à l'issue de la phase 1 échue du programme pour les années 2018 à 2021.

La consolidation de l'organisation métropolitaine au cours de l'année 2023, suite au vote de la Loi dite « 3DS », ayant eu pour conséquence l'adaptation d'objectifs stratégiques métropolitains, nécessite, de nouveau, la modification de la maquette financière du projet intégré LIFE en privilégiant les actions qui vont permettre de valoriser au mieux le niveau de dépense.

Les actions qui ont été priorisées pour optimiser les dépenses sur l'année 2024 concernent le financement de(d'/des) :

- Postes (RH) dédiés à la mise en œuvre des équipements collectifs sur la Métropole tels que : coordonnateur métropolitain des actions Life / technicien en charge du suivi du PMPDMA / chef de division de la redevance spéciale / maîtres composteurs.
- Actions de sensibilisation des habitants aux bons gestes de réduction et de tri (sensibilisation en porte-à-porte et Défi Famille Zéro Déchet.
- Actions d'accompagnement des communes à la mise en œuvre de plans de prévention dans le cadre du déploiement de la redevance spéciale.
- Travaux pour la finalisation du contrôle d'accès sur certaines déchèteries du territoire.
- Prestations de sécurisation des données utilisées pour la facturation de la redevance spéciale auprès des entreprises.
- Campagnes de broyage des déchets verts mise en œuvre au moment des temps forts du printemps et de l'automne sur l'ensemble du territoire.
- Prestations de sensibilisation des scolaires à la prévention des déchets.
- Signalétiques diverses accompagnant les actions de prévention (compostage et tri).
- Colonnes d'apport volontaire dédiées au tri des emballages (enterrées ou aériennes).

Ainsi, un examen approfondi des perspectives de réalisation a permis de mieux identifier les besoins à venir pour la dernière année de fonctionnement de ce projet et de proposer des ajustements de la maquette financière.

Ces ajustements proposés ne modifient aucunement la nature des actions ni les budgets validés, il s'agit de mieux orienter les crédits non utilisés vers des besoins qui ont évolué et ainsi d'assurer une réalisation optimale du programme métropolitain. De plus, ils permettent, avec la requalification de certaines actions, de pouvoir bénéficier de nouveaux co-financements de la part de la Région Sud dont l'action requalifiée « Défi Famille Zéro Déchet » pour laquelle une demande de co-financement auprès de la Région Sud Est en instance.

Enfin, il convient de souligner qu'en accord et en collaboration avec la Région Sud, afin d'effectuer ces ajustements et pour la première fois depuis l'initiation du projet, des transferts de crédits demandés vont être opérés par la Métropole entre postes de dépense différents pour assurer une consommation maximale des crédits restant disponibles. Le montant de ces transferts budgétaires métropolitains respectent les contraintes du projet intégré et les objectifs de la Région pour maximiser au mieux le soutien européen à l'échelle du partenariat global (plus d'une trentaine de partenaires) puisqu'ils peuvent être menés dans une limite de 20 % de l'enveloppe globale du projet. Pour la Métropole, les mouvements entre postes ont été effectués de manière raisonnable puisqu'ils ont été évalués à moins de 3% du montant global de l'enveloppe affectée à la Métropole qui s'élève exactement à 8 442 917 euros et qui, elle, reste stable dans sa globalité. Les ajustements proposés de la maquette financière du projet intégré LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR 005) pour l'année 2024 respectent, ainsi, le cadre du dispositif prévu à cet effet et font l'objet d'une lettre d'intention et d'un tableau récapitulatif lesquels ont été élaborés avec la contribution de la Région. Ils reprennent, de manière détaillée, les actions à prioriser et parfois requalifiées et sont donc soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole (cf. annexes lettre d'intention et tableau récapitulatif des transferts par action).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le règlement UE 1293/2013 du 11 décembre 2013 du Parlement Européen et du Conseil relatif à l'établissement d'un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) ;
- L'appel à projets du programme européen LIFE du 19 mai 2016 publié par la Commission européenne ;
- La déclaration de partenaire associé signée par le Président de la Métropole du 12 avril 2017 ;
- La délibération n° DEA 018-2836/17/CM du Conseil de Métropole du 19 octobre 2017 approuvant les axes principaux du schéma métropolitain de gestion des déchets ;
- Le formulaire de candidature du projet intégré LIFE IP SMART WASTE déposé par la Région SUD, en tant que Chef de file, à la Commission européenne, le 24 avril 2017 ;
- La délibération n° ECO 001-3226/17/CM du 17 décembre 2017 portant sur l'engagement financier pour le projet SMART WASTE dans le cadre du Programme européen LIFE et l'approbation de la convention de partenariat entre la Métropole et la Région Sud ;
- La délibération n° TCM 056-9393/20/CM du 17 décembre 2020 portant sur la mise à jour de la programmation des actions de la Métropole pour le projet LIFE IP SMART WASTE dans le cadre du Programme européen LIFE ;
- La délibération n° TCM-009-12710/22/CM du 20 octobre 2022 portant sur l'ajustement des opérations de la Métropole pour le projet LIFE IP SMART WASTE dans le cadre du programme européen LIFE (au terme de la phase 1, échue en 2021).

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les domaines prioritaires, les plans et les stratégies éligibles au programme européen LIFE, représentent un enjeu pertinent et fondamental pour la Métropole ;
- Que les objectifs généraux des actions du projet intégré LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR 005) sont pertinents et conformes au schéma métropolitain de prévention et de gestion des déchets ;
- Que les actions ciblées dans le projet LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR 005) sont déjà envisagées et que leurs financements par le programme européen LIFE constituent une clé de réussite supplémentaire pour leur mise en œuvre ;
- Qu'il convient de procéder à des ajustements financiers en adéquation avec les nouveaux objectifs d'action en matière de prévention et de gestion des déchets suite à la réorganisation métropolitaine de l'année 2023 et quelques requalifications d'actions et ce, pour la dernière année de fonctionnement du programme LIFE induisant l'approbation d'une lettre d'intention et d'un tableau récapitulatif la complétant et la détaillant.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les ajustements financiers de la programmation métropolitaine dans le cadre du projet intégré LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR 005) pour les actions détaillées dans la lettre d'intention et le tableau, ci-annexés, ainsi que la demande de co-financement auprès de la Région Sud pour l'action requalifiée « Défi Famille Zéro Déchet ».

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer :

- La lettre d'intention à la Région Sud présentant les ajustements financiers de cette programmation métropolitaine ainsi que tout document afférent à celle-ci, dont l'avenant à la convention de partenariat qui lie la Région SUD à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le projet intégré LIFE IP SMART WASTE (LIFE 16 IPE FR 005) ;
- L'ensemble des documents relatifs aux demandes de co-financement de l'action requalifiée « Défi Famille Zéro Déchet » listée dans la lettre d'intention et le tableau, ci-annexés.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe prévention et gestion des déchets de l'exercice 2024 en section de fonctionnement : nature 1322 fonction 7212 et recettes de fonctionnement : nature 74788 fonction 7212.

L'ensemble des crédits relèvent de la politique « services collectifs », de la sous-politique « Déchets » et du programme gestionnaire « Prévention, réduction à la source, réemploi ».

Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget annexe prévention et gestion des déchets de l'exercice 2024 et suivant, en section de fonctionnement chapitre 74, nature 747888, fonction 7212 et en section d'investissement chapitre 13, nature 1322, fonction 7212.

Les recettes relèvent de la politique « services collectifs », de la sous-politique « Déchets » et du programme gestionnaire « Prévention, réduction à la source, réemploi ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Propreté,
prévention et valorisation des déchets

Roland MOUREN